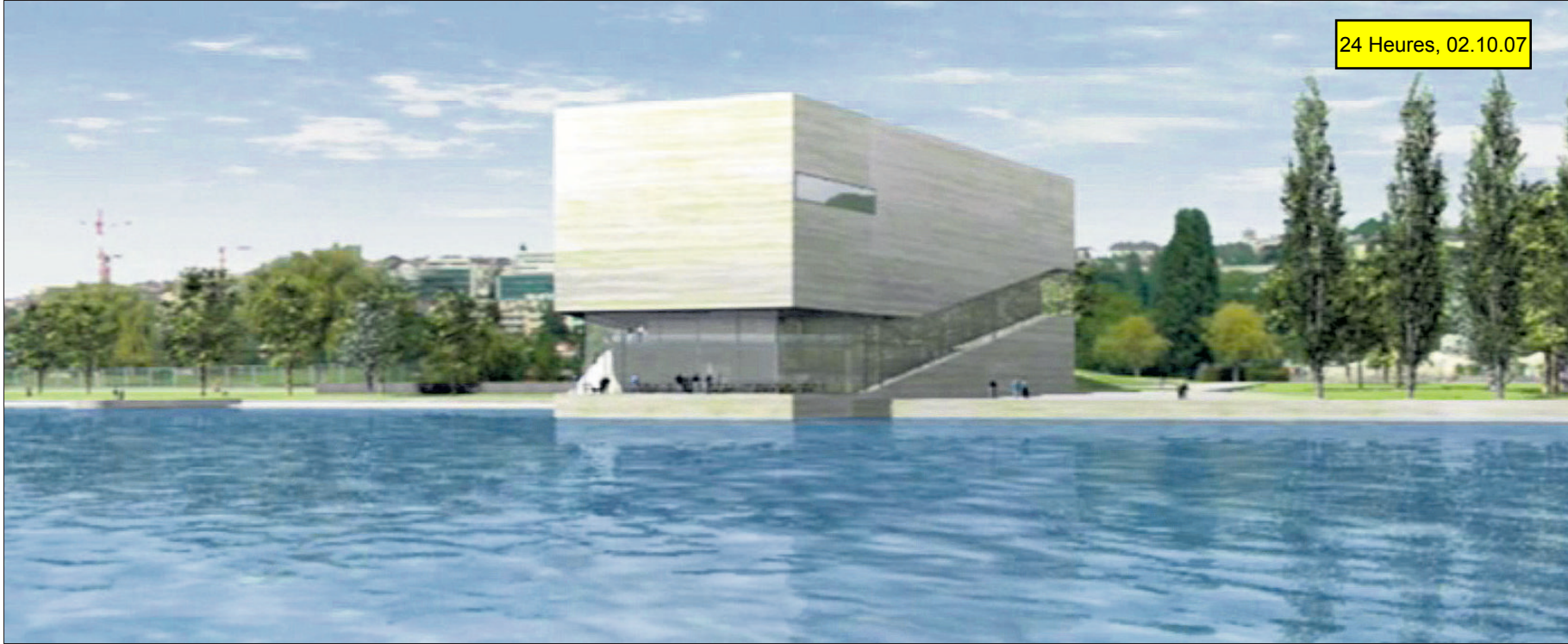


L'Etat tente de déblayer la voie pour le Musée de Bellerive

24 Heures, 02.10.07



BERRELL KRÄUTLER ARCHITECTES

PROJET Les oppositions au plan d'affectation cantonal sont levées. Mais les recours au Tribunal administratif restent possibles. Et sur le plan politique, les possibilités de référendum existent, soit au plan cantonal, soit au plan lausannois lorsque la ville cédera le terrain au canton.

PHOTOMONTAGE

AMÉNAGEMENT

Les oppositions au plan d'affectation cantonal devant permettre la construction du nouveau Musée des beaux-arts sont levées. Ce n'est qu'une étape du chemin qu'il reste à faire pour ce projet.

MICHEL PONT

Parallèlement au processus politique (*lire ci-contre*), le projet de nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts de Bellerive doit franchir quelques embûches juridiques. Notamment la validation du plan d'affectation, pour permettre l'édification du bâtiment.

Sans grande surprise, le Conseil d'Etat a fait savoir hier qu'il avait levé les neuf oppositions à ce plan d'affectation. Cinq émanent de particuliers, les autres étaient formulées par les Verts Lausannois, le Mouvement de défense de Lausanne, l'Association

rives publiques et la Compagnie Générale de Navigation sur le Léman (CGN). Les opposants ont vingt jours pour saisir le Tribunal administratif.

Le feront-ils? Hier, ils étaient dans l'incertitude, n'ayant pas reçu le courrier officiel leur signifiant la levée de leurs oppositions. Luc-Antoine Baehni, directeur de la CGN, attend de connaître les réponses aux questions posées avant de se déterminer.

La CGN formule deux exigences avant d'imaginer un Musée des beaux-arts à proximité immédiate de son chantier naval. La compagnie souhaite que l'accès aux digues extérieures soit préservé. Et surtout que le musée tienne compte du fait qu'un chantier naval est par définition bruyant. «Il faut que nous puissions travailler comme on le fait maintenant», note le directeur. Or nos activités sont susceptibles d'entrer en conflit avec la contemplation silencieuse d'un tableau.»

Autre inconnue: celle de savoir si les associations qui ont déposé

une opposition ont la possibilité de recourir, la qualité pour agir.

Vers un imbroglio juridique

La législation est plutôt restrictive, puisque ce droit est généralement réservé aux seuls voisins. Cela ne décourage pas pour autant Victor von Wartburg, président de l'Association rives publiques (qui défend le libre accès aux rives des lacs et des cours d'eau). Il sait que son association ne peut agir, car il a un cas pendant à Mies, mais il a précisément demandé au Tribunal fédéral de revoir ce point. Il pourrait donc, avec d'autres opposants, recourir quitte à attendre que le TF tranche la question de savoir qui a les compétences pour agir. Ce qui peut prendre plusieurs mois.

Enfin Roland Wetter, membre du comité du Mouvement de défense de Lausanne, souhaite surtout que son association engage un travail de lobbying auprès des députés pour les convaincre du bien-fondé du maintien du Musée des beaux-arts au centre-ville de Lausanne.

Une position qui est proche de celle des Verts lausannois. Son président Yves Ferrari annonce que son parti va s'associer à la présentation d'une alternative au Musée de Bellerive, afin que le débat s'ouvre de manière large. Reste que la question de recourir contre la levée des oppositions se pose aussi pour les Verts.

Le crédit d'étude bientôt présenté

Le processus politique va reprendre incessamment. En mai dernier, le Conseil d'Etat a fait savoir qu'il soumettrait un crédit d'étude du nouveau musée au Parlement dans le courant de l'automne. Il s'agit d'un montant de 340 000 francs qui correspond à la part cantonale du crédit total de 2 millions.

Selon le porte-parole du Département de la formation de la jeunesse et de la culture, cette demande de crédit est prête à être adoptée par le Conseil

Enfin, Yves Ferrari note que les possibilités de demander au peuple de trancher sont multiples. Référendum cantonal contre le crédit d'étude, ou contre le projet définitif ou encore référendum lausannois lorsque le Conseil communal se sera prononcé sur la cession du terrain que la ville devra faire en faveur du canton. ■

d'Etat. En principe après les vacances d'automne. Ensuite, le Grand Conseil examinera le financement. En cas d'acceptation, une première porte sera donc ouverte aux opposants pour lancer un référendum. En mai, l'ancien député Francis Thévoz souhaitait que les événements référendaires sortent du bois dans cette phase, plutôt que d'attendre que toutes les études soient terminées et que des millions aient été dépensés en pure perte. Mais rien ne dit que ce scénario se vérifie. M. P.